

Flore protégée du Toulois

Pelouses calcaires : Orchidées

Neotinea ustulata



Dactylorhiza viridis



Ophrys aranifera



Ophrys insectifera



Ophrys araneola



Les espèces protégées sont vulnérables et certaines menacées de disparition

La protection des espèces revêt un caractère légal avec l'existence de listes d'espèces protégées au niveau national (Arrêté Ministériel du 20 janvier 1982, complété par ceux des 5 septembre 1982 et 31 août 1995), au niveau régional (Arrêté Ministériel du 3 janvier 1994 pour la Lorraine) et au niveau départemental (Arrêté Préfectoral du 17 juillet 1991 pour la Meurthe et Moselle).

Au delà de leur protection légale, la protection des espèces est aussi de la responsabilité individuelle de chacun. Cueillette d'espèces vulnérables (mais encore faut-il les connaître !), arrachage, destruction involontaire par surfréquentation ou par certaines activités de loisir (moto-cross, véhicules tout terrain...) quand celles-ci sont réalisées de manière irresponsable sur des sites sensibles, sont le plus souvent le fait de personnes non averties des conséquences possibles de leur acte.

Ophrys fuciflora



Ophrys apifera



Ophrys apifera x fuciflora

